

Lyon, le 21/06/2019

## **DÉCLARATION PRÉALABLE À LA CAPA CPE MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE 2019**

La CAPA du mouvement intra s'ouvre aujourd'hui dans une situation de très grande inquiétude, pour la fonction publique et l'éducation nationale en particulier. Les attaques fusent de toutes parts.

Le gouvernement annonce avant même le rendez vous salarial du 2 juillet, le maintien d'une politique d'austérité salariale dans la fonction publique. Une politique injuste qui ne reconnaît ni le travail des agents ni leur engagement professionnel permettant, de faire vivre le service public sur tout le territoire.

Le ministère n'écoute personne. Loin du dialogue social pourtant affiché dans la communication ministérielle, nous sommes effarés de constater que notre ministère est gouverné de façon autoritaire.

Tout collègue qui voudrait faire connaître son opinion, se verra automatiquement en difficulté, du fait de l'article 1 de la loi Blanquer, qui cherche à renforcer le contrôle de l'expression des agents. Pour le SNES-FSU, l'obligation de neutralité des fonctionnaires ne peut pas se transformer en une atteinte à la liberté d'expression et de fait, à une contrainte au silence.

Le projet de loi DUSSOPT représente un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la fonction publique, ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels. De nouvelles mesures discrétionnaires et intimidantes sont à la main des chefs d'établissement, laissant ainsi libre cours aux dérives du management local y compris avec la possibilité d'une sanction de 3 jours sans traitement. Un salaire au mérite avec des critères discriminants sera mis en œuvre. Le contrat doit devenir la norme de recrutement, allant à rebours de l'esprit même du statut, qui garantit au fonctionnaire la liberté d'expression comme tout citoyen.

En attaquant le paritarisme, le gouvernement s'attaque d'abord et avant tout aux droits des personnels, mais aussi à une certaine conception de la Fonction Publique que nous défendons.

Les élus sont garants de l'équité de traitement des personnels. Le paritarisme, c'est la concrétisation de la démocratie sociale au sein de l'État, dans la République qui, de par sa constitution, se veut sociale. On n'attaque pas impunément la démocratie sociale sans conséquence pour la démocratie elle-même.

Concernant le régime dérogatoire, le ministère s'entête. Comme le préconise le Sénat, le SNES-FSU réitère sa demande, visant à compléter l'article 10 de la loi de 1984 pour consolider le caractère dérogatoire de la gestion et des missions, à l'instar des corps enseignants et sécuriser les opérations de mouvement.

Les CPE sont, avec les enseignants, des fonctionnaires de catégorie A concepteurs de leur métier qui, en équipes pluri disciplinaires, concourent à la réussite du service public d'éducation.

Le ministère ne dit toujours rien en réponse aux allégations de la direction générale des finances concernant le temps de travail des CPE.

Face à cette attitude méprisante, nous n'avons rien à perdre. Il est nécessaire de poursuivre la lutte et notamment le 27 juin, premier jour de surveillance du DNB.

Dans l'académie de Lyon, toujours aucune création de postes de CPE, alors que les effectifs élèves continuent de croître. Les conditions de travail des CPE seront encore plus dégradées qu'elles ne l'étaient auparavant. Le nombre de remplacement de titulaires a explosé cette année. Il est fort à parier que le nombre de situations de RPS augmentera.

Concernant le mouvement intra académique, les mutations sont très restreintes. Sur les 135 demandes de mutation (*dont deux mesures de cartes scolaires et deux réintégrations*), 49 collègues mutent. Sur ce nombre, 30 CPE étaient dans l'obligation de le faire (entrants, stagiaires, MCS...).

105 titulaires de l'académie ont fait une demande de mutation. On peut donc légitimement s'étonner que 20% du corps demande à changer de lieu d'exercice ! Dans les faits, seuls 19 de ces titulaires obtiennent satisfaction et l'espoir de changer de conditions de travail.

L'explication en est simple : l'académie de Lyon participe de manière très active à la logique politique de suppression de postes dans l'éducation nationale et la fonction publique.

Comment peut-on en douter ? Le SNES-FSU parle de besoins de créations de postes alors que la réponse dans l'académie met systématiquement en avant la « sur consommation » dans le BOP vie de l'élève.

Le SNES-FSU réclame donc des créations de postes à la hauteur des besoins qu'il estime à 1 CPE pour 250 élèves. Les suppressions envisagées pour la rentrée 2019 dans l'académie sont non seulement incompréhensibles, mais également inadmissibles.

Lors du GT de suppression de postes de CPE en mars 2019, le SNES s'est élevé contre ces suppressions, d'autant que trois sur quatre ne sont pas réaffectées dans l'académie. Force est de constater que l'absence de réponse du secrétaire général de l'académie en mars dernier, confirme l'analyse du SNES : ces trois postes seront purement et simplement supprimés.

Nous exigeons la réintégration de ces trois postes au sein du mouvement intra CPE.

En cas de réintégration effective de ces 3 postes, nous demandons un délai supplémentaire avant la tenue de la CAPA, afin de vérifier que chaque collègue CPE soit bien mis dans ses bons droits pour le mouvement intra.

Enfin, nous avons demandé lors du GT de mars 2019 à connaître les berceaux réservés pour les stagiaires CPE, comme c'est déjà le cas pour les stagiaires enseignants. Aucune information à ce jour. Nous réclamons donc la liste des berceaux, considérant qu'il ne peut y avoir de différence de traitement entre les différents stagiaires d'un même corps, tout comme nous réclamons la liste des affectations de contractuels CPE.

Les commissaires paritaires SNES – SNUEP / FSU  
L. BOCCADORO - M. CHARNAY- E. GOETZ - E. GONNOT  
L. LUQUIN - G.P. MURA - MB. TRUTT - A. ZAMI